

Commune de Vully-les-Lacs Budget 2017

Préavis 2016/10

Rapport de la Commission des Finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission des finances composée de MM. Jacques Loup, Yves Amiet et Henri-Daniel Kolb s'est réunie pour l'examen du préavis municipal concernant le projet de budget 2017.

MM. Blaise Clerc, syndic et François Haenni, municipal accompagné de Madame Marlène Biedermann boursière ont répondu à nos questions, nous les en remercions.

Examen du budget

Le budget 2017 prévoit un excédent de revenus de **Fr. 120'150.00**, sur un total de charges de **Fr. 16'561'730.00** et de revenus de **Fr. 16'681'880.00**.

De notre examen nous relevons les remarques suivantes :

1. Administration générale

13 Service du personnel

Nous constatons une augmentation de la masse salariale de Fr. 365'904.65 par rapport au comptes de l'année 2015. L'exploitation de la nouvelle école et le développement de notre commune en sont responsable pour une grande partie.

16 Tourisme

162 Taxe communale de séjour 162.406.60 et 162.423.20

La taxe communale de séjour et la redevance TCS se montent à Fr. 221'500.00. Du déplacement de l'Office tourisme dans le bâtiment de l'Equinoxe résulte une charge de loyer de Fr. 12'000.00.

L'augmentation de charges de personnel est justifiée par l'engagement d'une secrétaire.

2. Finance :

22 Service financier

Il est réjouissant de voir que les rentrées d'impôts sont en constantes augmentation. Il faut toutefois rester prudent pour l'avenir, l'introduction de la Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III votée par le Peuple vaudois et la votation de février prochain au niveau Fédéral auront certainement d'importantes conséquences sur les finances communales.

Participation au fonds de péréquation /dépenses thématiques 22.352.00 / 22441.0 / 22452.01

Notre participation au fonds de péréquation s'élève à Fr. 126'070.00 déduction faite du retour du fonds de péréquation et des dépenses thématiques.

3. Domaines et bâtiments

Frais communs bâtiments patrimoine administratif 3501

Imputations internes 3501.390.10

La somme de Fr. 59'230.00 correspond aux vacations du Municipal des bâtiments pour la gestion du patrimoine immobilier de la Commune. Selon les dires de notre Syndic ce poste devrait disparaître dès le prochain budget, une étude d'externalisation de ce travail étant à l'étude.

Bâtiment communal Salavaux 3511

Revenus locatifs 3511.427.10

La baisse de loyer de Fr. 19'550.00 par rapport au budget 2016 s'explique par la réduction du loyer du local de la Poste, diminution prévue dans le bail.

Eglise de Cotterd 3514

Entretien courant 3515.314.10

Le montant d'entretien de Fr. 85'000.00 concerne la réfection du clocher.

Ecole primaire EPK 3519

Imputations internes – conciergerie 3519.390.10

La masse salariale pour la conciergerie correspond à un poste à plein temps et 2 postes à 50 %.

3532 Constantine Ancienne école / Route du Village 2

Revenus locatifs – villa 3532.427.11

Le revenu locatif villa de Fr. 13'080.00 correspond à la location de l'ancien bureau communal. Il serait souhaitable de changer l'intitulé du compte pour ne pas le confondre avec la villa communale de Constantine.

Bâtiments des anciennes écoles de Constantine, Cotterd, Mur, Vallamand et Villars-le-Grand

Le revenu locatif brut de ces immeubles est de Fr. 131'880.00, (loyers avec charges sans décomptes de chauffage), aucune charge d'intérêts n'est inscrite au budget, on peut en déduire qu'ils sont franc de dette.

4. Travaux :

42 Service de l'urbanisme 42.318.51 et 42.318.52

Un montant de Fr. 275'000.00 a été porté au budget comprenant une provision pour les frais d'expertises, avocats et tribunaux que la Commune pourrait être astreinte à assumer dans les procédures à venir dans le cadre de l'application de la LAT. La Municipalité a estimé les recours possibles à une centaine, le nombre pris en compte pour l'année 2017 est de 50.

43 Routes

Achat de machines et véhicules 43.311.40

La dépense de Fr. 50'000.00 achat de machines et véhicules comprend l'achat d'un tracteur pour l'entretien des bords de routes.

Entretien courant – routes – sécurité 43.314.20

La dépense budgétée de Fr. 400'000.00 comprend en particulier la traversée Pont de la Broye – Carrefour Vallamand-Villars-le-Grand. Au revenu la subvention cantonale de Fr. 50'000.00 comprend ce tronçon.

461 Egouts et épuration

Attribution au fonds affecté 461.81.10

L'attribution au fonds affecté de Fr. 535'930.00 équilibre le compte, ce dernier ne pouvant être bénéficiaire. L'optimisme des rentrées des taxes uniques de raccordement (eau usée, eau claire) est confirmé par la Municipalité sur la base des dossiers de constructions en traitement.

47 Cours d'eau, rives et ports

Carburant destiné à la vente / Ventes d'essence 471.313.7 /471.435.10

Le bénéfice escompté sur la vente d'essence bondi de plus de 70 %, alors qu'il a été stable dans les comptes depuis de nombreuses années. La commission demande au Municipal en charge de tenir compte des remarques qu'elle a déjà formulées dans les budgets précédents.

5. Instruction publique et cultes :

6. Police :

7. Sécurité sociale :

La commission n'a d'autre remarque qu'elle constate une ascension de ces postes presque chaque année. Notre Municipalité n'a aucune possibilité pour les limiter bien qu'ils représentent presque 30 % du budget.

8. Services industriels :

81 Service des eaux

Honoraires, frais d'études 81.318.50

Le montant de Fr. 100'000.00 du compte honoraires, frais d'études concerne le futur réservoir d'eau du Charmontel.

Nous faisons la même remarque émise pour le compte égouts et épuration concernant les taxes unique de raccordement.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le budget 2017 tel que présenté.

La Commission des Finances :

Vully-les-Lacs, le 2 décembre 2016

Jacques Loup



Yves Amiet



Henri-Daniel Kolb

